

Suivant l'article 9 de l'ordonnance du 13 mai 2020, considérant que la salle ordinaire des séances de Conseil municipal ne permet pas d'assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, le maire a décidé de tenir la réunion du Conseil municipal au Centre Culturel Yves Furet, permettant ainsi une superficie de 4m² minimum par personne présente.

L'an deux mille vingt, le 28 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est donc réuni au Centre Culturel Yves FURET, sur la convocation en date du dix-huit mai deux mille vingt sous la présidence de Monsieur MUGUAY, Maire sortant.

Ordre du jour du Conseil municipal :

L'ordre du jour adressé le 18 mai aux membres du Conseil Municipal comporte les points suivants :

- Installation du Conseil Municipal,
- Election du Maire,
- Fixation du nombre d'adjoints,
- Election des adjoints ;
- Délégations consenties au Maire par le Conseil municipal.

L'ordre du jour est adopté tel que proposé par Monsieur MUGUAY.

En introduction :

Monsieur MUGUAY :

« Cette séance d'installation du nouveau conseil municipal s'ouvre dans des conditions particulières en raison de la situation sanitaire exceptionnelle que nous connaissons.

C'est pour cette raison que nous nous retrouvons dans cette salle du centre culturel Yves Furet en respectant les dispositions strictes visant à nous protéger, éviter la propagation du virus COVID 19. Aussi, nous garderons nos places pour toutes les opérations à venir.

Avec l'équipe sortante, nous avons dû jouer les prolongations jusqu'à ce soir 28 mai et j'en profite pour remercier toutes celles et ceux qui se sont investis dans la mise en place des très nombreuses mesures dictées par la gravité de la situation.

C'est dans ce contexte que va s'installer la future équipe que j'accompagne de mes vœux de réussite.

Les électeurs ont fait un choix en leur accordant la confiance dès le premier tour, ce qui est, pour moi, une grande satisfaction car je considère que c'est une double marque de confiance :

- *La reconnaissance du travail effectué par l'équipe sortante que j'ai eu l'honneur et le plaisir de conduire ;*
- *La confiance en une équipe renouvelée, rajeunie, ambitieuse, s'inscrivant dans une démarche d'efficacité pour les 6 prochaines années avec un programme co-construit ayant très largement rassemblé.*

En premier, permettez-moi de remercier celles et ceux qui m'ont accompagné, majorité, opposition, dont certains vont continuer d'œuvrer pour notre cité.

J'ai eu la chance d'être bien entouré et je goute pleinement le plaisir de voir le travail se poursuivre.

J'ai aussi beaucoup apprécié le témoignage que vous m'avez délivré lors de la dernière séance du conseil municipal, j'y ai été très sensible et vous en remercie.

Après 37 années passées au service des sostraniens, je mesure que j'ai été l'acteur privilégié d'un rôle exaltant, riche, sous les différents mandats que j'ai exercés aux côtés de Messieurs VILLARD, FURET, des hommes de très grande valeur, avec qui j'ai beaucoup appris ce qu'était l'exercice de responsabilités.

Maintenant, je souhaite que, dans l'intérêt général devant servir d'unique référence, se construise l'avenir de la cité dont maintenant vous avez l'exaltante et lourde charge.

Le temps de la campagne est maintenant loin et j'en suis heureux car elle donne lieu à des excès, des mensonges, des inepties, des propos, amplifiés par les réseaux sociaux, et qui font beaucoup de mal, instruments que je rejette lorsqu'ils sont utilisés de façon nuisible.

A compter de ce jour, vous aurez à assumer de très grandes responsabilités avec, comme objectif, le rayonnement et le dynamisme de LA SOUTERRAINE.

Au revoir et bon courage à vous tous.

Il me revient en tant que maire sortant actuel d'ouvrir la séance et déclarer ce conseil municipal installé.

Monsieur CHICAUD, plus jeune conseiller, est désigné secrétaire de séance et Monsieur JOFFRE, notre doyen, prend la présidence et va procéder à l'appel, tout d'abord et ensuite à l'élection du Maire. »

Monsieur JOFFRE :

« Mesdames, Messieurs, Cher(e)s collègues, je suis investi de cette mission, c'est une présidence éphémère et bien involontaire, en me lançant dans une modeste carrière dans la vie publique à l'âge de la retraite, tout cela pour rester jeune, cela n'a pas complètement marché puisque le temps continue à défiler. Enfin, la seule satisfaction, les aînés actuellement sont très respectés, ils sont même protégés, je vais demander au futur maire la première résolution, c'est de poursuivre cela jusqu'à la fin du mandat et surtout à l'intérieur de cette assemblée : protéger vos plus de 70 ans, s'il vous plait, merci. »

Monsieur JOFFRE procède ensuite à l'appel

Etaient présents : MM LEJEUNE, NADAUD, DELANNE, LUGUET, FILLOUX, AUDOUSSET, MOUTAUD, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, BORIE, MARNIER, KERSKENS, HOANG, VIARD, RIGAUD, MATHIEU, LEPINE, VINCENT, DONY, VALADOUR, CASTILLE, CHICAUD, ALLARD, LEROY, JAMMOT, LAVAUD, PUYCHEVRIER, JOFFRE.

Etait absente : Madame Martine ESCURE

Monsieur Pierre CHICAUD est désigné secrétaire de séance.

Madame JAMMOT et Monsieur ALLARD se proposent comme assesseurs.

1. Election du Maire

Monsieur JOFFRE, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire.

Il fait ensuite appel à candidature. Il sera ensuite procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, remettra son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Monsieur FILLOUX :

« Au nom de la liste « Union de la gauche, une volonté partagée pour La Souterraine », j'ai l'honneur de vous proposer la candidature d'Etienne LEJEUNE comme maire de La Souterraine. »

Monsieur JOFFRE :

« Au nom du groupe d'Alternance, je propose la candidature de Brigitte JAMMOT. »

Madame LEROY :

« Au nom du groupe « La Souterraine 2020 nouvelle dynamique citoyenne », je propose la candidature de Bernard ALLARD. »

Après distribution des bulletins de vote, Monsieur CHICAUD se présente devant chaque conseiller, à l'appel de son nom, afin de lui permettre de placer son bulletin dans l'urne.

Madame JAMMOT et Monsieur ALLARD, assesseurs, se présentent à la table de dépouillement.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins	: 28
Bulletins blancs ou nuls	: 0
Suffrages exprimés	: 28
Majorité absolue	: 15

Ont obtenu :

Etienne LEJEUNE	: 22
Brigitte JAMMOT	: 4
Bernard ALLARD	: 2

Monsieur LEJEUNE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et immédiatement installé.

Monsieur MUGUAY remet l'écharpe à Monsieur LEJEUNE.

Monsieur LEJEUNE prend donc la présidence de la séance du Conseil.

Monsieur LEJEUNE :

« Cher(e)s collègues, Mesdames, Messieurs,

Qu'il me soit permis, tout d'abord, de vous remercier chaleureusement pour la confiance que vous m'accordez ce soir en m'élisant maire de La Souterraine. Je tiens également à remercier les sostraniens pour la confiance qui a été accordée à l'équipe assise autour de cette table et aux projets qu'elle porte. Merci donc aux services pour le travail dont les responsables sont derrière moi dans cette salle.

La fonction de maire est une charge exigeante et la fierté d'en être le porteur laisse vite place à l'humilité et au sens des responsabilités. On ne devient pas maire, on ne devient pas élu pour le titre, mais pour être au service d'une commune et de ses habitants. Je prends ainsi devant vous l'engagement d'assumer cette fonction avec tout le sérieux et l'investissement qu'elle mérite, comme ont pu le faire mes prédécesseurs.

Je tiens d'ailleurs à avoir une pensée émue pour l'un d'entre eux, qui m'a fait confiance en 2008, malgré mon jeune âge, pour devenir conseiller municipal et dont la salle où nous sommes réunis ce soir porte le nom, je veux bien sûr parler d'Yves Furet.

Je tiens également à remercier officiellement et au nom du Conseil municipal celui qui m'aura fait confiance, en 2014, pour devenir son premier adjoint, et qui, ce soir, me transmet cette écharpe pleine de symboles, Jean-François MUGUAY.

Merci à toi Jean-François pour ces nombreuses années passées au service de cette ville que tu aimes tant, merci de m'avoir fait confiance, de m'avoir permis de me former à l'art difficile de la gestion d'une cité, merci d'avoir accompagné de tes connaissances cette nouvelle équipe que tu nous as aidés à construire.

Sous ton impulsion, de nombreuses réalisations ont vu le jour et vont continuer à voir le jour, je ne citerai, comme exemple, que la maison de santé qui, je le sais, te tient tant à cœur pour répondre à un enjeu de notre territoire, à une demande de nos concitoyens. Je sais que tu garderas toujours cette ville dans ton cœur et que tu auras pour nous un regard exigeant, mais bienveillant.

Ce Conseil municipal est l'étape fondatrice d'une nouvelle mandature, d'une nouvelle page de l'histoire de notre commune, et je veux remercier les

sostraniens pour la confiance accordée à la liste « une volonté partagée » dès le premier tour des élections municipales le 15 mars dernier.

Il n'en demeure pas moins que ces élections et la période transitoire qui a suivi, sont intervenues dans un contexte inédit d'une gravité extraordinaire. Je veux d'ailleurs avoir une pensée pour toutes celles et tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à soigner les malades, à assurer les services à la population, à assurer l'approvisionnement des magasins, à toutes celles et tous ceux qui ont été mobilisés face à l'épidémie que nous connaissons aujourd'hui. Je voudrais également, en tant que maire, remercier et saluer le travail et l'esprit de responsabilité des services municipaux qui, soumis à des directives qui évoluent de jour en jour, ont fait montre d'une faculté d'adaptation remarquable et d'un sens du service public que je tiens à saluer ce soir.

Merci également aux élus anciens et nouveaux qui se sont pleinement investis pour prendre soin de nos concitoyens les plus fragiles durant la période de confinement, soit en passant des milliers d'appels, soit en effectuant des courses ou services pour les personnes dans le besoin ou bien en aidant, avec le CCAS, le secours catholique, le secours populaire et les restos du cœur et avec le concours d'entreprises donatrices à la distribution des denrées alimentaires pour nos citoyens les moins fortunés, ou bien encore en mettant sous enveloppe les masques que nous avons distribués gratuitement à la population. Merci aux élus sortants et nouveaux, qu'ils soient du groupe majoritaire ou de votre groupe d'alternance Mme JAMMOT.

La pandémie mondiale impacte tous les acteurs publics et privés de notre pays et de notre territoire. Pour notre part, il nous obligera à en tenir compte dès les premières semaines de notre mandat, en modifiant le budget voté avant les élections.

L'économie souffre, ici comme ailleurs, et je veux assurer le tissu local de notre plein et entier soutien, de notre mobilisation, à tous les échelons : communal, intercommunal, départemental et régional, pour tenter de minimiser la crise et favoriser la relance qui s'en suivra. Nous avons une dynamique commerçante positive depuis quelques années avec beaucoup de reprises ou réouvertures de commerces, il faut ne rien lâcher.

Il n'en demeure pas moins que La Souterraine est une ville riche de ses atouts, de savoir-faire, de pôles d'excellence. La Souterraine est une ville vivante et la vivacité de nos associations en témoigne. Plus que jamais, nous devons être proches du monde associatif, à l'écoute de ses demandes. Notre territoire est exemplaire à ce titre et pas seulement en période estivale. L'été va être compliqué et frustrant pour les associations, puisque l'immense majorité des plus de 100 rendez-vous prévus sont d'ores et déjà reportés ou annulés. Nous serons aux côtés du monde associatif pour faire en sorte que 2021 soit une belle année.

Comme le disait le philosophe pacifiste Henri Bergson, dont la pensée devrait aujourd'hui guider le monde plutôt que les populistes de tous bords : « l'avenir n'est pas ce qui va arriver, mais ce que nous allons faire ».

Ainsi, notre action et celle de l'équipe élue est résolument tournée vers l'action et porte une ambition et une volonté partagée pour La Souterraine.

Notre action publique sera guidée par deux priorités majeures : l'environnement, parce que la crise sanitaire actuelle ne doit pas nous faire oublier que la planète brûle, au sens propre comme au sens figuré, et la démocratie locale avec la volonté d'être au plus proche des aspirations de nos concitoyens. Nous mettrons en place rapidement une charte éco-responsable qui servira de filtre à l'ensemble de nos projets, nous veillerons à adopter pour nos propres usages des méthodes respectueuses de l'environnement et de la santé publique. Nous veillerons également à mettre le citoyen au cœur de la vie publique, en associant largement comme nous l'avons déjà fait à la réalisation des projets, en rendant compte régulièrement de l'avancée de notre programme.

Nous voulons que La Souterraine soit un modèle en terme d'écologie, de participation citoyenne, afin d'en faire une ville attrayante, agréable,

dynamique, créative, protectrice et solidaire. Nous n'aurons d'autre ambition que de remplir au mieux ces objectifs au plus proche de nos concitoyens. Le temps des élections étant terminé et celui du travail arrivé, j'espère que nous pourrons travailler tous ensemble, de manière constructive, pour l'avenir de notre ville et de ses habitants. Je vous remercie. »

Madame JAMMOT :

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Cher(e)s collègues, Voici le Conseil municipal installé à la suite d'une campagne à nulle autre pareille en raison du contexte sanitaire et surtout d'une période de confinement inédite et compliquée pour tous. Je m'associe, Monsieur LEJEUNE, aux remerciements que vous avez faits. Derrière votre victoire, Monsieur le Maire, qui, mathématiquement est indéniable et l'élection de beaucoup d'autres élus, se cache ce qu'un certain nombre de politologues ont qualifié de déni de démocratie. En effet, en raison du contexte sanitaire, un électeur sur deux seulement s'est rendu aux urnes, ce qui représente une participation inférieure, chez nous, de plus de 14 % par rapport à 2014. 25 % des inscrits, soit un peu plus d'un sostranien sur 4 a porté son suffrage sur votre liste, 21 % ont fait un autre choix et les autres sont restés chez eux. Si je tiens à rappeler ces chiffres, ce n'est pas pour être désobligeante à votre égard et à l'égard de la majorité, mais simplement pour que chacun ici mesure bien les conséquences de ce scrutin inédit pour une élection, d'habitude, très mobilisatrice. Ce contexte particulier nous oblige, vis-à-vis de la population et vis-à-vis de vos concurrents, qui, certes, ne sont pas dans la majorité mais, pour autant, incarne une autre façon de faire, quand bien même les objectifs qu'ils ont affichés pendant la campagne peuvent paraître voisins. Pour ce qui nous concerne, nous avons bien l'intention de poursuivre notre travail au service des sostraniens avec ce qui constitue notre marque de fonctionnement, à savoir une attitude constructive. Celle-ci s'est d'ailleurs manifestée ces dernières semaines par notre implication dans les actions au bénéfice des seniors auxquelles nous nous sommes, très naturellement, associées au regard du contexte.

Peut-être aurions-nous pu être utiles à autre chose, si tant est que l'on nous ait sollicités car on n'est jamais de trop pour être collectivement intelligent. C'était le sens de ma demande que nous soyons temporairement associés aux décisions du Bureau, compte tenu de la période compliquée que nous traversons et qui nécessitait réactivité, solidarité, implication et, peut-être, imagination collective. J'ai regretté que, durant cette période, vous ayez une communication a minima tant vis-à-vis de la population que de nous-mêmes et que nous en soyons toujours au bloc majorité/opposition, à l'heure où vous auriez pu démontrer une ouverture d'esprit dont vous aviez fait un argument de campagne. J'espère donc que la période qui s'ouvre dans un contexte social et économique difficile permettra d'associer autrement les bonnes volontés car, au-delà de nos différences, ce qui nous rassemble c'est le service rendu aux sostraniens, l'avenir de La Souterraine et notre volonté de voir notre ville se développer, devenir attractive et répondre aux défis qui l'attendent. Vous avez pris 100 engagements durant votre campagne qui, pour un certain nombre, rejoignent les nôtres, nous espérons donc que vous les réaliserez.

Lorsque vous nous proposerez des actions allant dans le sens de l'attractivité de notre commune, d'un accès facilité à ses commerces de centre-ville, d'un aménagement urbain revisité, d'une plus grande sécurité, de services repensés ou nouveaux en direction des entreprises mais aussi de toute la population, sans oublier nos villages à mettre en valeur, nous vous suivrons. Nous attendons parfois des actions simples : réaménager la circulation à la gare, amender la place d'Armes, faciliter le stationnement dans la grande rue... des sujets sur lesquels, je le crois, nous sommes d'accord mais qui attendent des initiatives et réalisations visibles par la population, au-delà des promesses.

Je réitère enfin quelques remarques dont certaines formulées déjà il y a 6 ans : que les commissions soient de vraies instances de travail, que la

transparence soit totale sur les structures fortement subventionnées par la collectivité, que la communication se fasse d'abord en direction des élus avant de se trouver dans la presse quotidienne.

En résumé, des demandes simples qui nous paraissent aller dans le sens d'un fonctionnement harmonieux du Conseil municipal et respectueux de sa diversité. Je ne doute pas que vous aurez à cœur d'y répondre.

Le contexte économique, social et financier, qui s'offre à nous pour les prochaines années, sera difficile et exigera de dégager des priorités fortes et de réaliser des arbitrages budgétaires courageux. Il vous appartient d'engager le Conseil municipal au-delà de votre majorité dans ce challenge qui peut aussi vous permettre, si nous savons attirer de nouvelles populations sur notre territoire, de construire la ville de demain. Je vous remercie pour votre attention et nous souhaitons pleine réussite pour l'équipe en place. »

Monsieur ALLARD :

« Je vais faire plus bref. Cher(e)s collègues, je voulais féliciter le nouveau maire, Etienne LEJEUNE. Nous avons bien noté, en particulier, sa déclaration d'ouverture pour travailler avec les élus de la nouvelle opposition. Nous en sommes très satisfaits. En effet, 2 694 électeurs sur 3 737 inscrits n'ont pas voté pour la liste d'Etienne LEJEUNE, soit 72 % des inscrits et 80 % de la population. Néanmoins, nous avons constaté, au cours de cette dernière élection, un regain d'inscriptions et de votes par procuration que beaucoup de communes peuvent nous envier. Nous espérons que la population pourra exprimer ses opinions, ce qui n'a pas été possible compte tenu du contexte particulier de cette élection. Nous souhaitons que la démocratie soit respectée et puisse s'exprimer pleinement. Nous resterons et serons personnellement à l'écoute permanente de nos concitoyens en étant disponibles et joignables. Les trente dernières années ont vu la population de La Souterraine passer de 6 000 habitants à 5 207 habitants au recensement INSEE publié par la Préfecture le 31 décembre 2019. Il est grand temps de réagir pour inverser cette tendance, nos propositions vont dans ce sens. Nous serons une opposition réelle, constructive mais attentive, prête à collaborer et à travailler pour le développement de notre commune et le bien-être de nos concitoyens. »

Madame MOUTAUD :

« Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, notre groupe de la gauche socialiste, citoyenne et écologique remercie l'ensemble des électeurs et des électrices de nous avoir accordé, largement, leur confiance, dans une situation très particulière. Le résultat de notre action est celle des anciens élus dans un contexte économique et politique toujours aussi difficile. C'est donc bien une politique de rassemblement et d'union de gauche, dans toute sa diversité, qui a été approuvée par les sostraniens. Ainsi, nous nous félicitons de l'élection, ce soir, du maire et de ses adjoints, équipe dans laquelle nous prendrons vaillamment notre place. Parmi la mise en œuvre du programme élaboré en large concertation, la population pourra compter sur l'implication forte et totale de chaque élu de notre groupe au sein de la majorité. La crise sanitaire, que nous vivons, montre toute l'importance de l'action des élus et des citoyens dans des actes solidaires à mettre en œuvre chaque jour au service de la population et, en particulier, des plus fragiles, avec, par exemple, la distribution alimentaire, les appels téléphoniques aux aînés, les courses pour d'autres et diverses actions qui ont été menées. C'est dans de telles situations que l'on peut mesurer toute l'importance de l'échelon communal dans la vie démocratique de notre pays et de l'implication de chaque élu.

Avec la confiance accordée par la majorité de nos citoyens, nous sommes honorés de pouvoir servir l'ambition portée par notre programme « Une volonté partagée » afin de construire ensemble La Souterraine de demain. »

2. Délibération portant création de postes d'adjoints

Rapporteur : Monsieur Etienne LEJEUNE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122.2,

Le Conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Cependant ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal,

Ce pourcentage donne pour la Commune un effectif de $29 \times 0,30 = 8,7$ soit 8 adjoints (Il n'est pas possible d'arrondir à l'entier supérieur).

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré,

-D'approuver la création de 8 postes d'adjoints au Maire.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir

3. Elections des adjoints

Rapporteur : Monsieur Etienne LEJEUNE

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

La liste des adjoints doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. (En cas de vacance d'un poste d'adjoint, l'élu est remplacé par un conseiller municipal de même sexe de manière à maintenir la parité parmi les adjoints au Maire).

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée est élue.

Monsieur LEJEUNE donne lecture de la liste menée par Monsieur Patrice FILLOUX :

1. Patrice FILLOUX
2. Fabienne LUGUET
3. Julien DELANNE
4. Karine NADAUD-MONTAGNAC
5. Bernard AUDOUSSET
6. Patricia MOUTAUD
7. Sébastien VITTE
8. Marie AUCLAIR-DECOURSIER

Aucune autre proposition. Monsieur LEJEUNE fait donc distribuer les bulletins et les enveloppes.

Il est procédé au vote.

Au premier tour de scrutin, 28 bulletins sont trouvés dans l'urne. 22 suffrages exprimés se portent sur la liste proposée par Monsieur FILLOUX et 6 bulletins sont blancs.

Ainsi, sont élus à la majorité absolue :

- 1^{er} adjoint : FILLOUX Patrice
- 2^{ème} adjoint : LUGUET Fabienne
- 3^{ème} adjoint : DELANNE Julien
- 4^{ème} adjoint : NADAUD-MONTAGNAC Karine
- 5^{ème} adjoint : AUDOUSSET Bernard
- 6^{ème} adjoint : MOUTAUD Patricia

7^{ème} adjoint : VITTE Sébastien
8^{ème} adjoint : AUCLAIR-DECOURSIER Marie

Monsieur FILLOUX :

« Cher(e)s collègues, nous venons d'élire, successivement, le maire et les adjoints. Au nom du nouvel exécutif et de la majorité municipale que je représente, je vous en remercie. Je ne reviendrai pas sur le contexte particulier, il a été cité, la crise qui traverse nos vies. Nous nous associons aux remerciements déjà cités. Nous aurions aussi aimé partager ce moment avec la population. Il nous paraissait important que les administrés puissent assister à ce moment démocratique, de même si central dans notre programme. Pour la liste « Une volonté partagée pour La Souterraine », liste d'union de la gauche, j'aimerais également remercier toutes les personnes qui nous ont aidés, de près comme de loin, si petit ou grand soit le soutien durant cette campagne électorale, cette réussite vous appartient également.

Je poursuis en proposant un hommage au nom des élus de l'ancienne majorité et ceux de la liste « Une volonté partagée pour La Souterraine », auquel bon nombre d'habitants se joindront, je n'en doute pas : Jean-François, j'aimerais te témoigner notre reconnaissance au nom de tous ceux que tu as accompagnés, soutenus, parfois auxquels tu t'es opposé, avec pour seule idée, celle de défendre l'intérêt collectif, celui des sostraniennes et des sostraniens. Alors, pour tout cela, merci. Homme de dossier, tu as, durant toutes ces années, tissé des liens forts, été reconnu pour tes compétences et tes connaissances dans de nombreux domaines. Tu aimais citer certains auteurs de petites phrases dans tes discours, alors je t'en livre une de Charles de Saint Evremont : « Il y a des temps où rien n'est si sage que de savoir se retirer », alors, la sagesse te correspond ce soir. Merci et bonne retraite.

Mais, revenons à cette nouvelle composition du Conseil municipal, au nom de la majorité municipale, nous poursuivrons ce travail de communication entrepris tout en améliorant la circulation de l'information tant envers les conseillers, les services et les agents municipaux qu'envers la population.

Nous avons présenté aux habitants un programme, un projet, une ambition, lors de cette campagne électorale. Nous exécuterons ce dernier tout en l'ajustant nécessairement. Comme Clémenceau le disait, il faut d'abord savoir ce que l'on veut, il faut ensuite avoir le courage de le dire, il faut ensuite l'énergie de le faire. Nous avons cette énergie et, pour cela, nous souhaitons, comme le programme le démontrait, une cité attrayante.

Nous déclinons chacune de nos actions pour que chaque sostranienne et chaque sostranien perçoive et vive La Souterraine tantôt créative et dynamique, tantôt durable, tantôt solidaire et protectrice, tantôt agréable à vivre.

Notre projet est celui-ci, le nouvel exécutif appuyé par l'ensemble du Conseil municipal, nous l'espérons, respectera cet engagement.

Monsieur le Maire, Etienne, je citerai Nelson Mandela qui disait : « nous travaillerons ensemble pour soutenir le courage là où il y a la peur, pour encourager la négociation là où il y a le conflit et donner l'espoir là où règne le désespoir ».

Conscients que le courage nous aidera, nous dépasserons le conflit et donnerons l'espoir dans ces temps troublés, compliqués, conscients de la responsabilité qui est désormais la nôtre, conscients des enjeux pour cette ville, nous relèverons les défis de la situation économique, du maintien des services publics, d'une solidarité envers les plus vulnérables, d'une tranquillité pour tous, d'un accès pour tous à la culture, aux sports et aux loisirs.

Mais, nous n'y arriverons pas seuls, l'Etat bien sûr, les autres collectivités, les services nous y aideront, sans oublier la contribution de la population.

Chacun a un rôle à jouer dans la vision que nous avons de La Souterraine de demain, d'aujourd'hui.

Les femmes et les hommes qui composent ce Conseil municipal serviront l'intérêt collectif pour un mieux vivre ensemble. Nous soutiendrons les actions,

nous alimenterons la réflexion, nous porterons nos idées pour que La Souterraine se tourne vers un avenir plus humaniste, plus solidaire, plus durable et plus dynamique.

Monsieur le Maire, Cher Etienne, tu peux compter sur notre soutien dans l'administration de cette ville parce que nous avons une vraie volonté partagée pour La Souterraine. »

Monsieur LEJEUNE donne ensuite lecture des têtes de chapitre de la charte de l' élu local, sachant que chaque élu a été destinataire de cette charte :

- « 1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
- 2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
- 3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
- 4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*
- 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*
- 6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*
- 7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »*

4. Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil municipal

Rapporteur : Monsieur Etienne LEJEUNE

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Le maire de la commune peut recevoir délégation du Conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions ;

Afin de favoriser une bonne administration communale, il est donc proposé :

Article 1 : Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du Conseil municipal :

1. d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2. de procéder, dans les limites fixées par le Conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a) de l'article L 2221-5-1 sous réserve des dispositions du c) de ce même article et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
3. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

4. de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
5. de passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférents ;
6. de créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
7. de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
8. d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
9. de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
10. de fixer les rémunérations et de régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
11. de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
12. de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
13. de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
14. d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ; de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil municipal ; proposition limitée à 100 000 €.
15. d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil municipal en première instance et en appel, devant toutes les juridictions et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000€ pour les communes de moins de 50 000 habitants ;
16. de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite fixée par le Conseil municipal, proposition limitée à 20 000€.
17. de donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
18. de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
19. d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
20. de prendre les décisions mentionnées aux articles L 523.4 et L 523.5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
21. d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Article 2 : Les compétences déléguées par le Conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

Article 3 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir

Monsieur LEJEUNE :

« N'ayant pas reçu de demande d'ajout supplémentaire, de question dans les trois derniers jours, je vous propose de clôturer ce premier Conseil municipal. Je vous donne rendez-vous le 9 juin pour le second Conseil municipal, sans doute dans les mêmes conditions.

Je vous remercie toutes et tous pour votre confiance, pour votre présence.

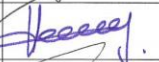
Je remercie également les personnes qui nous ont suivis sur internet et je clôture ce premier Conseil municipal. »

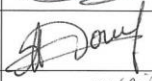
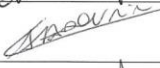
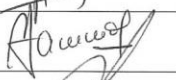
Monsieur LEJEUNE lève la séance à 20h10.

Table des délibérations de la séance

2020-033	Délégation portant création de postes d'adjoints
2020-034	Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil municipal

PRÉSENCE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 / 05 / 2020
A 19H00

Ordre	Fonction	Titre	Prénom	Nom	Présence
1		Monsieur	Etienne	LEJEUNE	
2		Madame	Karine	NADAUD-MONTAGNAC	
3		Monsieur	Julien	DELANNE	
4		Madame	Fabienne	LUGUET	
5		Monsieur	Patrice	FILLOUX	
6		Madame	Martine	ESCURE	
7		Monsieur	Bernard	AUDOUSSET	
8		Madame	Patricia	MOUTAUD	
9		Monsieur	Sébastien	VITTE	
10		Madame	Marie	AUCLAIR-DECOURSIER	
11		Monsieur	Julien	BORIE	
12		Madame	Sophie	MARNIER	
13		Monsieur	Dominique	KERSKENS	
14		Madame	Nathalie	HOANG	
15		Monsieur	Philippe	VIARD	
16		Madame	Catherine	RIGAUD	
17		Monsieur	Régis	MATHIEU	
18		Madame	Mégane	LEPINE	

19		Monsieur	Victorien	VINCENT	
20		Madame	Nathalie	DONY	
21		Monsieur	Romain	VALADOUR	
22		Madame	Brigitte	CASTILLE	
23		Monsieur	Pierre	CHICAUD	
24		Monsieur	Bernard	ALLARD	
25		Madame	Isabelle	LEROY	
26		Madame	Brigitte	JAMMOT	
27		Monsieur	Gilles	LAVAUD	
28		Madame	Françoise	PUYCHEVRIER	
29		Monsieur	Jean-Claude	JOFFRE	